ARGIS

Treize années de réclusion pour le meurtre de Salih Alici

Lundi 20 septembre, la cour d'assises de l'Ain a condamné Levinson Peron à treize ans de réclusion criminelle pour avoir tué Salih Alici, le 11 août 2018, avant de l'enterrer dans le jardin de sa maison d'Argis. L'avocate générale avait requis quinze ans.

Après trois heures de délibéré, lundi 20 septembre, la cour d'assises de l'Ain a condamné Levinson Peron, 25 ans, à treize ans de réclusion criminelle. Il était accusé d'avoir tué Salih Alici, le 11 août 2018, avant de dissimuler son corps dans le jardin de sa maison.

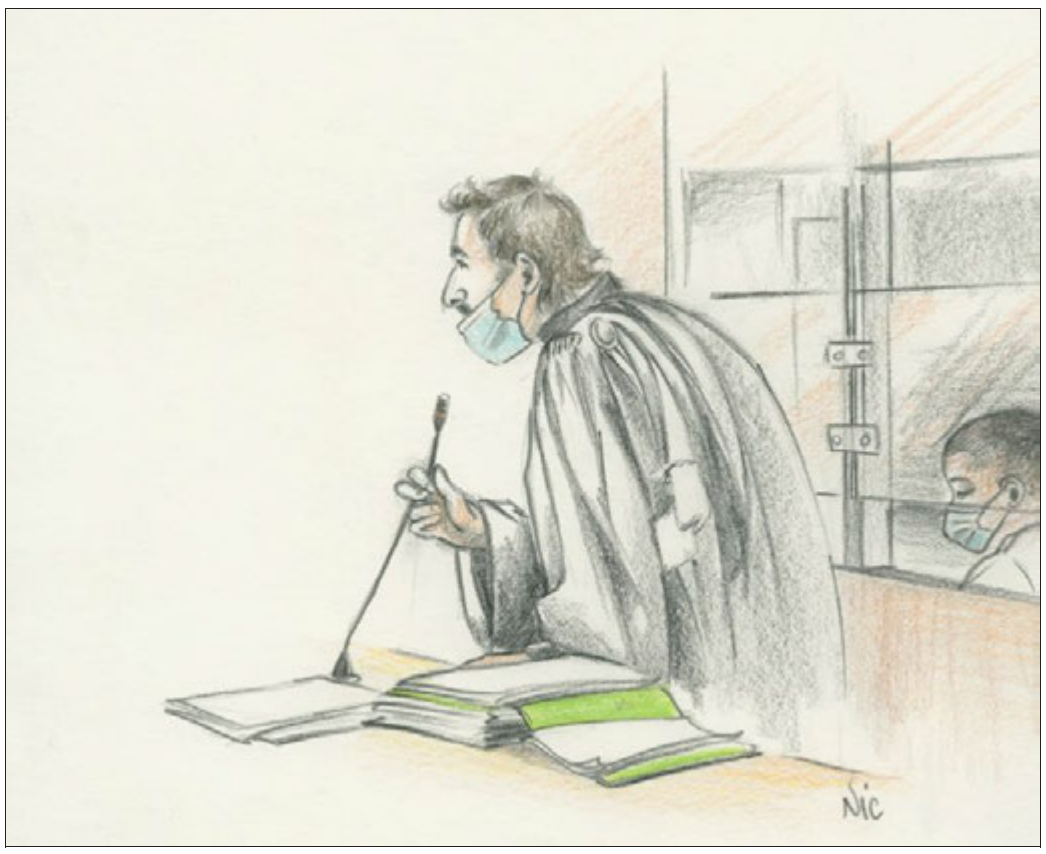

Me Samuel Estève, avocat de la défense, et l'accusé Levinson Peron. Dessin d'audience NIC

Le « combat inlassable » de la famille de la victime

Le président de la cour d'assises a notamment motivé le verdict par le « contexte », le crime ayant été commis dans « une situation que n'avait pas anticipée » l'accusé. La dissimulation du corps « dans des conditions sordides » a également pesé, mais aussi les aveux « sincères » de Levinson Peron, « alors qu'il était entendu comme simple témoin », ainsi que sa « faible dangerosité criminologique ».

Un verdict mal accueilli dans la salle par les proches de Salih Alici, puisque l'accusé encourrait un maximum de trente ans. Me Thomas Fourrey s'était fait leur interprète, lundi matin, rappelant leur « combat » inlassable pour le retrouver, tandis que la « machine à fantasmes était en route à Saint-Rambert » sur les causes de sa disparition.

« Il est mort pour un pare-chocs à 900 balles »

L'avocat lyonnais a rappelé la douleur d'une famille « de savoir qu'il est mort pour un pare-chocs à 900 balles ». Il estimait que Salih Alici était « sali injustement » et que « malgré ses troubles du comportement, il n'était pas violent ».

« Il a reçu un pavé de 1,3 kg en pleine face puis il a été exécuté froidement alors que Levinson avait le dessus », dénonçait Me Fourrey. Et pour ajouter au malheur de sa famille, « son corps a été jeté au fond d'un jardin, recouvert d'une bâche de piscine. Et même d'une porte de voiture ! Comment avez-vous pu, M. Peron ? », s'indignait l'avocat des parties civiles.

« Levinson Peron a avoué et a donné tous les détails jusqu'à la couleur de la couverture. Il a vidé son sac, soulagé sa conscience », ajoutait l'avocate générale Caroline Mollier, qui convenait que les constatations ont confirmé ses aveux et que la version de l'accusé était « crédible ». Elle estimait aussi que la victime « avait une double personnalité et aimait faire peur ».

Mais même s'il a « agi par instinct de survie, il aurait pu agir autrement, fuir ; il avait une échappatoire », regrettait la magistrate du parquet. « Il pouvait lui laisser une chance et appeler les secours, mais il l'a achevé. » « La situation aurait pu être inverse avec un accusé qui serait victime aujourd'hui », estimait aussi l'avocate générale, qui a requis quinze ans de réclusion.

« La bonne justice n'est pas punitive ni vengeresse »

« La bonne justice n'est pas punitive, ni vengeresse », plaidait Me Samuel Estève, qui a loué une « authenticité » de son client, « rare en matière pénale ». L'avocat bourguignon ne voulait pas « réduire ce dossier à une affaire de pare-chocs ». Et de rappeler que c'est « l'ego » de la victime, « qui se voyait comme un caïd et ne voulait pas passer pour mauvais payeur », qui a déclenché la bagarre mortelle. « La dynamique de la peur, même infondée », du côté de Levinson Peron l'ayant ensuite « conduit à se défendre et à faire le choix de cacher le corps ». « Plutôt qu'un meurtrier, c'est un homme qui a commis un meurtre qu'il faut juger », abondait son confrère David Cabannes.

Frédéric BOUDOURESQUE

BOURG-EN-BRESSE

La petite fille en pyjama dans la rue, le père était en boîte de nuit

Un équipage de police-secours s'est rendu sur place. Photo d'illustration Progrès/Emmanuelle BAILLS

Dans la nuit de samedi 18 au dimanche 19 septembre, un peu après 5 heures, à Bourg-en-Bresse, un passant a aperçu une petite fille âgée de 8 ans qui errait dans la rue, pieds nus et en pyjama, sous la pluie. Il a contacté le 17 et un équipage de police-secours l'a immédiatement prise en charge. La petite fille a expliqué que la veille au soir, elle était sortie avec son papa en début de soirée avant qu'ils rentrent à leur domicile. Elle est allée se coucher mais en se réveillant, elle a constaté qu'il n'était plus là. Inquiète, la petite fille est alors sortie dans la rue pour le trouver. Une parente de la petite fille l'a prise en charge tandis que le père, contacté par téléphone, est revenu. Il a expliqué aux policiers qu'il était parti vers 1 heure pour se rendre en boîte de nuit. Il doit être entendu prochainement par la police dans le cadre d'une procédure pour « délaissement de mineur ».

LAPEYROUSE

Une femme de 66 ans retrouvée morte dans sa voiture

Dimanche 19 septembre, en fin de matinée, un habitant de Lapeyrouse, une commune de la Dombes, s'est approché d'une voiture stationnée près du cimetière et a aperçu une femme gisant dans l'habitacle. Il a immédiatement contacté la gendarmerie qui a procédé aux constatations d'usage. La victime a été identifiée comme une femme de 66 ans, qui avait disparu de son domicile de Dompierre-sur-Chalaronne, le 7 septembre dernier. Un appel à témoins avait d'ailleurs été lancé. La victime a mis fin à ses jours dans son véhicule. La mort remontait à plusieurs jours, sans doute peu de temps après sa disparition.

ARS-SUR-FORMANS

Une explosion due à une maintenance sur une conduite de gaz

Les services de secours sont intervenus mais aucun blessé n'était à déplorer. Photo Progrès/Valérie HENON

Lundi 20 septembre, un peu avant 11 heures, une importante détonation a été entendue dans le val de Saône. De quoi susciter l'inquiétude des habitants. Il s'agissait d'un incident lors d'une opération de maintenance sur une installation de Gaz réseau transport (GRT), la société qui gère le transport de gaz dans des conduites haute pression. Une entreprise distincte de GRDF. « Il s'agissait de remplacer des tuyaux en isolant la partie à remplacer, en la vidant de son gaz puis en raccordant. C'est lors de la phase de remise en service, lorsque le gaz est réinjecté, que l'incident s'est produit. Il n'y a eu aucun blessé », explique Colette Vericel, chargée de mission réseau au Pôle exploitation Rhône-Méditerranée de la direction des opérations de GRT. La situation est revenue à la normale vers 13 heures.